

COMMUNE DE DOIZIEUX**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****MARDI 3 MARS 2026 A 19 h**

Le TROIS MARS DEUX MILLE VINGT SIX, à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 24 février 2026, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. ALBERT, CHOMIENNE, BERLIER – MAURICOUT, CLERJON, BERARDO, BERNE, CORDERO, GRUFFAZ, BOUVERESSE.

Absents excusés : Mme RIVOLLIER (pouvoir à Mr PORCHEROT), M. ARMAND, Mme CHARRIN (pouvoir à Mr ALBERT), Mme PLANTIER (pouvoir à Mme BOUVERESSE).

Soit DIX membres présents, TREIZE votants sur QUATORZE en exercice.

Secrétaire de séance : Mr Mikaël CLERJON.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026
- Approbation du Compte Financier Unique – Année 2025
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025
- Vote du Budget Primitif – Année 2026
- THEATRE – Lot n°10 – Elévateur PMR – Avenant n°1
- THEATRE – Lot n°2 – Démolition Gros Œuvre – Avenant n°1
- Composition du bureau de vote – Elections municipales
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-03-2026 examinée le 03/03/2026 – Approbation du Compte Financier Unique – Année 2025 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-03-2026 examinée le 03/03/2026 – Affectation du résultat de fonctionnement – Année 2025 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-03-2026 examinée le 03/03/2026 – Vote du Budget Primitif – Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-03-2026 examinée le 03/03/2026 – THEATRE – Lot n°10 – Elévateur PMR – Avenant n°1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-03-2026 examinée le 03/03/2026 – THEATRE – Lot n°2 – Démolition – Gros Œuvre – Flocage - Façade – Avenant n°1 – Approuvée à l'unanimité.

Approbation du Compte Financier Unique – Année 2025

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le compte financier unique de l'année 2025, qui se décline comme suit :

- En section de fonctionnement :
 - Dépenses : 627 084.02 €
 - Recettes : 896 618.97 €

- En section d'investissement :
 - Dépenses : 399 760.94 €
 - Recettes : 1 035 893.70 €

Affectation du résultat de fonctionnement – Année 2025

Le compte financier unique qui vient d'être adopté fait apparaître un excédent d'exploitation de 269534.95 €. Le résultat cumulé en fin 2024 faisait apparaître un excédent de 251 366.24 € qui avait fait l'objet d'une affectation à la section d'investissement pour un montant de 130 000 €. Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur l'affectation d'un résultat de fonctionnement excédentaire de 390 901.19 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prélever la somme de 240 000 € pour financer les travaux d'investissement et de conserver la somme de 150 901.19 € en réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours.

Vote du Budget Primitif – Année 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026, qui s'équilibre en section de fonctionnement, en recettes et dépenses à 828 059.19 €. En section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1 745 358.76 €, compte tenu des crédits de report.

THEATRE – Lot n°10 – Elévateur PMR – Avenant n°1

Vu les contraintes du bâtiment, des modifications sur la fourniture et la pose de la structure métallique doivent être effectuées.

L'entreprise titulaire du marché, Auvergne Ascenseurs, a chiffré cette modification pour un montant de 11 700 € HT, ce qui porte le montant du marché du lot n°10 à 46 741.86 € HT soit 56 090.23 € TTC. Un avenant doit être établi.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1.

THEATRE – Lot n°2 – Démolition Gros Œuvre – Avenant n°1

Vu l'avancée du chantier, l'entreprise de maçonnerie nous a fait parvenir un devis pour travaux supplémentaires correspondant au piquetage de rocher au niveau de la loge et sous la scène, celui-ci s'élève à 6 091.33 € HT soit 7 309.60 € TTC.

Le montant du marché pour le lot n°2 s'élève à 228 091.33 € HT soit 273 709.60 € TTC. Un avenant doit être établi.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1.

Composition du bureau de vote pour les élections municipales

Monsieur le Maire procède à la composition du bureau de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 en intégrant les futurs élus.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait le compte rendu des problèmes juridiques de la commune.
- Monsieur le Maire informe du problème d'adduction d'eau au hameau Les Ayats suite aux travaux de curage du barrage de l'ex-usine de moulinage. Il est constaté une baisse importante du débit de leur source, probablement suite au passage des engins par leur propriété. Nous sommes en relation avec Saint Etienne Métropole pour résoudre ce problème.
- Monsieur le Maire informe que la direction générale de la comptabilité publique, chargée de la gestion du patrimoine, a informé la mairie qu'elle était chargée d'évaluer un bien sis à la Bredouze d'une succession vacante, et de leur faire savoir si la mairie était intéressée par ce bien. Après avoir échangé, le conseil municipal n'est pas intéressé par cette propriété.
- Monsieur le Maire fait part du problème d'eau pluviale au hameau de Frachure. Un élu informe que Saint Etienne Métropole, service voirie, va créer une banquette en terre.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu d'une réunion avec le Parc Naturel Régional du Pilat concernant les aides Leader auxquelles la commune pourrait prétendre pour l'extension du cheminement piéton autour du barrage de l'ex-usine de moulinage.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Mme PONCET Claire lors du décès d'Aimé.

- Monsieur le Maire informe d'un projet sur le bâtiment de la Grange aux Chouettes sis au Collet de Doizieux. Le propriétaire actuel souhaite vendre le bâtiment à une SCI en cours de création afin d'en faire un gîte. A ce jour, un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans (fin en 2039) lie la commune avec le propriétaire actuel.
- Monsieur le Maire rappelle le spectacle avec la compagnie Quelques p'Arts qui est programmé le samedi 14 mars à 14h30 à Doizieux en lien avec le Parc Naturel régional du Pilat. Rendez vous à 14h30 sur le parking vers le local technique pour une déambulation jusqu'au lieu du spectacle sur l'esplanade du Domaine de la Tour.
- Un élu informe que suite à la réunion des déchets abandonnés diffus, Saint Etienne Métropole va mettre en place un point d'apport volontaire au niveau du barrage du Dorlay. Un problème de poubelles est également évoqué au niveau du stade de foot, une solution doit être trouvée rapidement.
- Un élu fait le compte rendu du conseil d'école, en précisant que les professeurs des écoles remercient les élus et le personnel communal.
- Une élue informe qu'une réunion est programmée entre l'association qui gère le bâtiment de l'ex-école privée de Saint-Just et les Nouveaux ateliers du Dorlay. Mr le Maire informe que ces derniers ont déjà rencontré les élus de Saint Etienne Métropole pour évoquer l'avenir de leur activité et présenter leur bilan 2025.
- Un élu fait le compte rendu des travaux du théâtre qui pour le moment suivent leur cours.
- Un élu informe que l'installation de la télégestion du chauffage dans le bâtiment de l'école publique est effective et donne de bons résultats concernant la gestion des températures.
- Un élu informe que des systèmes d'alarme ont été posés dans plusieurs bâtiments communaux, les personnes habilitées à rentrer dans ces différents bâtiments ont toutes été formées, donc les alarmes sont opérationnelles.
- Un élu informe que les travaux de la vidéosurveillance vont débiter au mois de mars. Les travaux de génie civil seront effectués au mois de juin en même temps que des travaux prévus pour le chantier du théâtre.
- Un élu demande des informations par rapport au compte formation des élus.
- Une élue informe que des habitants observent des infiltrations d'eau dans les caves depuis les travaux de la Rue de Saint-Just. Que peuvent faire les habitants ? Y a-t-il un recours ?
- Une élue informe que suite à notre partenariat avec la Comédie de Saint Etienne, des places sont encore disponibles pour la représentation du jeudi 12 mars, au prix de 12 €.
- Une élue informe que le repas des seniors qui a eu lieu le 8 février s'est très bien déroulé. Ce repas a été confectionné et servi par Chapon traiteur. Il y avait 72 convives
- Un élu informe que les plantations de la parcelle sise au stade vont être réalisées, début avril par l'entreprise EMD Bois Pilat.

La séance est levée à 23 h 15.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,

Le secrétaire de séance,
Mikaël CLERJON,



Publié le : 23 mars 2026
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire